



valeur de remplacement vehicule declare epave

Par **malosse**, le **18/01/2009** à **00:52**

mon vehicule accidenté en Espagne; responsabilité adverse 100%; pas de dommage corporel: véhicule déclaré épave par la Macif dont je n'ai pas eu le rapport de l'expert. L'expert de la Macif à Chambéry n'a pas pu voir le véhicule car il est toujours stationné en ESPAGNE dans un garage à mes frais. La valeur proposée par la Macif (donc l'expert) est de 2500€ somme inférieure à la cote Argus d'un véhicule équivalent et de plus inférieure à la valeur (2600€) que ma propose l'assurance adverse (espagnol) au moment de l'accident. Ayant une assistance juridique à la Macif j'ai demandé une action à la Macif contre l'assurance adverse en Espagne afin d'obtenir une somme nécessaire mais suffisante pour racheter un véhicule à tous points à celui détruit: REFUS de la Macif